

Formation Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR) - Encadrant et Concepteur

Financement

Formation professionnelle continue
Non conventionnée / sans dispositif

Organisme responsable et contact

AFIS FORMATION
Nicolas BEHOCARAY
05.59.40.13.15
contact@afis-formation.fr

Accès à la formation

Publics visés :

Demandeur d'emploi
Jeune de moins de 26 ans
Personne handicapée
Salarié(e)
Actif(vé) non salarié(e)

Sélection :

Dossier

Niveau d'entrée requis :

Sans niveau spécifique

Conditions d'accès :

Aucune

Prérequis pédagogiques :

Non renseigné

Contrat de professionnalisation possible ?

Non

Objectif de la formation

- Identifier la réglementation aux travaux à proximité des réseaux (DT-DICT) et le guide technique, - Identifier les risques métier et les spécificités des réseaux aéro-souterrains pour adapter ses méthodes de travail, - Se préparer et passer l'examen AIPR (Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux).

Contenu et modalités d'organisation

Théorie L'impact de la réforme de protection à l'endommagement des réseaux sur le chantier (votre rôle, responsabilités, obligations avant et pendant les travaux), La réglementation DT – DICT et AIPR, Les différents acteurs de la réforme DT – DICT, Les documents nécessaires sur un chantier, Les piquetages et marquages au sol, Les actions de prévention à réaliser avant le démarrage effectif des travaux, Les conditions, responsabilités et déclaration d'un arrêt de chantier, Les consignes spécifiques pour les travaux urgents, Reconnaître les différents types de réseaux et leurs caractéristiques, Savoir les localiser selon leurs classes et les repérer sur plan, Les risques liés aux opérations à proximité des réseaux, Les distances de sécurité à respecter selon les types de réseaux (outils et méthodes à employer), Les conditions de recours à l'arrêt de chantier, Le fonctionnement du système (DT suivie d'une DICT – DT-DICT conjointes), DT suivie d'une DICT : Formulaire de demande de travaux (DT), guichet unique, emprise du projet, Analyse des réponses, Réalisation des investigations complémentaires (IC) et la détection de réseaux : classe de précision cartographique des ouvrages, responsabilité de prise en charge, Clause dans les marchés et DCE, Marquage et piquetage, Compétences des personnels, DT-DICT conjointes – « Régime simultané », L'exécution des travaux. Evaluation Réalisation d'une évaluation des savoir-faire à l'aide d'un contrôle de connaissances théoriques de type QCM de 40 questions en fin de formation. Le Score minimal pour réussir à l'examen "concepteur" ou "encadrant" : 48 points (le score maximal possible étant de 80 points)

Parcours de formation personnalisable ? Oui Type de parcours **Non renseigné**

Validation(s) Visée(s)

> Attestation de fin de formation

Et après ?

Suite de parcours

Non renseigné

Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00260019	du 01/01/2022 au 31/12/2022	Pau (64)	AFIS FORMATION		Non éligible	
00261477	du 01/01/2022 au 31/12/2022	Bidart (64)	AFIS FORMATION		Non éligible	
00313159	du 01/01/2023 au 31/12/2023	Bidart (64)	AFIS FORMATION		Non éligible	
00313158	du 01/01/2023 au 31/12/2023	Pau (64)	AFIS FORMATION		Non éligible	
00372700	du 01/01/2024 au 31/12/2024	Bidart (64)	AFIS FORMATION		Non éligible	

00372699du 01/01/2024 au
31/12/2024

Pau (64)

AFIS FORMATIONNon
éligibleFPC**00506092**du 01/01/2025 au
31/12/2025

Bidart (64)

AFIS FORMATIONNon
éligibleFPC**00506093**du 01/01/2025 au
31/12/2025

Pau (64)

AFIS FORMATIONNon
éligibleFPC**00621911**du 01/01/2026 au
31/12/2026

Bidart (64)

AFIS FORMATIONNon
éligibleFPC**00621912**du 01/01/2026 au
31/12/2026

Pau (64)

AFIS FORMATIONNon
éligibleFPC